

**PROGRAMME**

DES

**COURS**

DE

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

**1875—1876**



**GENÈVE**

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

—  
1875

Le semestre d'hiver commencera le lundi 18 octobre 1875 et finira le samedi 18 mars 1876.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du Baccalauréat.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le lundi 25 octobre. Ils seront interrompus du jeudi 30 décembre 1875 au dimanche 2 janvier 1876.

Le semestre d'été commencera le lundi 27 mars 1876 et finira le samedi 24 juin 1876.

*Le Bureau de l'Université est composé pour l'année 1875-1876 de :*

MM. C. VOGT, *Recteur.*

A. MARTIN, *Vice-Recteur.*

L. SEGOND, *Secrétaire.*

C. MARIGNAC, Doyen de la Faculté des Sciences.

MARC-MONNIER, Doyen de la Faculté des Lettres.

J. HORNING, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1875-1876

---

## Faculté des Sciences.

M. le Professeur MARIGNAC, doyen.  
M. le Professeur THURY, secrétaire.

---

### SEMESTRE D'HIVER

#### A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

*Géométrie analytique.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

*Calcul des probabilités.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Algèbre.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

*Mécanique analytique et appliquée.* — M. le Professeur J. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

*Astronomie élémentaire et Géographie physique.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Mouvements des corps célestes. Étude spéciale des mouvements de la terre. — Description des différents corps appartenant au système solaire. — Trois heures par semaine.

## COURS LIBRE

*Mécanique appliquée.* — M. A. ACHARD, ingénieur. — Étude des machines motrices et de leurs principales applications.

## B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

*Physique.* — Le même professeur. — *Chromatologie.* (Science de la couleur.) — Une heure par semaine.

*Exercices pratiques au laboratoire de Physique.* — Le même Professeur.

*Physique*<sup>1</sup>. — M. Louis SORET, docteur ès sciences. — Théorie mécanique de la chaleur. — Deux heures par semaine.

*Chimie inorganique.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Quatre heures par semaine.

*Exercices pratiques au laboratoire de Chimie,* sous la direction de M. MICHAUD, préparateur.

*Minéralogie.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Deux heures par semaine, à partir du mois de décembre.

*Physiologie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Physiologie végétale. Biologie. Géographie botanique. — Deux heures par semaine.

*Paléontologie.* — M. le Professeur VOGT. — Développement du monde organisé sur la terre. — Trois heures par semaine.

*Zoologie.* — Le même Professeur. — Anatomie et Embryogénie comparées des animaux vertébrés. — Trois heures par semaine.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'A-*

<sup>1</sup> Les matières traitées dans ce cours font partie de l'examen pour le baccalauréat ès sciences mathématiques.

*anatomie comparée,* sous la direction de MM. VOGT et D. MONNIER, et dans ceux de *Chimie physiologique,* sous la direction de M. D. MONNIER, préparateur.

## COURS LIBRES

*Ophthalmologie.* — M. J.-A. BARDE, docteur en médecine. — La réfraction de l'œil et ses anomalies. — Une heure par semaine.

Le même. — Ophthalmoscopie avec démonstrations pratiques. — Deux heures par semaine.

*Anesthésie chirurgicale.* — M. Gustave JULLIARD, docteur en médecine. — Une heure par semaine.

*Obstétrique.* — M. le docteur CORDÈS. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la médecine.* — M. le docteur J. PÉTAVEL. — Une heure par semaine.

## SEMESTRE D'ÉTÉ

## A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

*Géométrie descriptive.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

*Théorie générale des équations.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Mécanique analytique et appliquée.* — M. le Professeur J. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique*<sup>1</sup>. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Astronomie sphérique. — Description et emploi des principaux instruments. — Réduction des observations. — Trois heures par semaine.

<sup>1</sup> Dorénavant les deux parties du cours d'Astronomie théorique (cours bis-annuel) feront partie de l'examen pour le baccalauréat ès sciences mathématiques. Ce cours exigeant la connaissance du calcul différentiel et intégral, les étudiants devront suivre ce dernier enseignement dès leur première année.

## B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

*Chimie organique, 1<sup>re</sup> partie.* — M. E. ADOR, Dr en phil. — Introduction, classification, hydrocarbures simples et leurs principaux dérivés. — Deux heures par semaine.

*Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie.* — M. D. MONNIER. — Étude des principes complexes des règnes organiques. — Deux heures par semaine.

*Excursions géologiques.* — M. le Professeur VOGT.

*Organographie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

*Exercices botaniques au laboratoire.* — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Classification botanique<sup>1</sup>.* — M. le Docteur MULLER. — Étude des principales familles phanérogames. — Deux heures par semaine.

*Excursions botaniques.* — Le même Professeur.

*Zoologie.* — M. le Professeur VOGT. — Anatomie et embryogénie des animaux sans vertèbres. — Six heures par semaine.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Microscopie, Anatomie comparée et Chimie physiologique.* — Comme dans le semestre d'hiver.

<sup>1</sup> Les matières traitées dans ce cours font partie de l'examen pour le baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.



## Faculté des Lettres

M. le Professeur MARC-MONNIER, doyen.

M. le Professeur JOUSSERANDOT, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

#### A) SECTION DES LETTRES

*Langue et littérature latines.* — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — *Cours de littérature latine* durant le I<sup>er</sup> siècle (de l'ère chrétienne) à partir du règne de Tibère. — Deux heures par semaine.

*Cours d'interprétation* de Lucrèce, livre V<sup>e</sup>, du Rudens de Plaute, du pro Murena de Cicéron, de quelques satires de Perse, du dialogue des Orateurs, de Tacite. — Trois heures par semaine.

*Cours d'histoire de la langue latine* avec des traductions d'anciens textes. — Une heure par semaine.

*Langue et littérature grecques.* — M. le Professeur NICOLE.

*Littérature grecque.* — Histoire de la littérature grecque au V<sup>me</sup> et au IV<sup>me</sup> siècle avant Jésus-Christ.

*Interprétation des auteurs grecs.* — Lysias, discours contre Ératosthène. — Pindare, odes choisies. (Programme de la licence.) Six heures par semaine.

*Littérature française.* — M. le Professeur HUMBERT. — Histoire de la littérature française depuis le moyen âge jusqu'au XVII<sup>me</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Langue et littérature allemandes.* — M. le Professeur KRAUSS. — Die klassische Periode der deutschen Literatur, von

Klopstock bis zum Anfange des 19. Jahrhunderts (en allemand). — Lecture de morceaux choisis des principaux auteurs. — Trois heures par semaine.

*Interprétation des Niebelungen.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Littérature comparée.* — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Histoire de la littérature au XIX<sup>me</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Théorie et pratique de l'improvisation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire de la langue française.* — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origines de la langue française. — Grammaire historique. — La langue française au moyen âge. — Lecture de quelques anciens textes.

*Linguistique.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Origines du langage. Classification des langues, etc. — Phonétique sémitique. — Flexions verbales. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — Les grandes écoles de la philosophie grecque étudiées dans leurs origines, leur développement et leur influence sur les modernes. — Trois heures par semaine.

*Exercices de discussion philosophique.* — Le même Professeur. — Les discussions sur des questions proposées et choisies à l'avance, ont lieu entre MM. les étudiants sous la présidence du Professeur de philosophie. — Une heure par semaine et, pour limite extrême de l'exercice, deux heures.

*Esthétique.* — M. GIRAUD-TEULON. — L'art dans ses rapports avec les grandes idées de l'humanité. — Une heure par semaine.

### COURS LIBRES

*Grammaire grecque.* — M. Louis MOREL, D<sup>r</sup> en phil. — Deux heures par semaine.

*Philosophie.* — M. Victor HILAIRE. — Théorie de la sensibilité. — Deux heures par semaine.

### B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

*Histoire générale.* — M. le Professeur VAUCHER. — Histoire de l'Europe depuis la chute de Napoléon I<sup>er</sup> jusqu'à nos jours. — Trois heures par semaine.

*Histoire nationale.* — Le même Professeur. — Origines de la Confédération suisse. — Une heure par semaine.

*Histoire de Genève.* — M. Amédée ROGET. — Institutions et coutumes de l'ancienne Genève. — Une heure par semaine.

*Législation constitutionnelle.* — M. le Professeur James FAZY. — Première partie. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Première année: Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Deuxième année: Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — 1<sup>re</sup> année. — Droit de famille et successions. — Deux heures par semaine.

2<sup>me</sup> année. — Droits réels et obligations. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la civilisation.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.

*Philologie.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire et méthode de la philologie comparée. — Écoles et systèmes. — Philologie araméenne. — Deux heures par semaine.

*Histoire des religions.* — M. le Professeur DROZ. — Trois heures par semaine.

*Archéologie.* — M. Charles MOREL, D<sup>r</sup> en phil. — Archéologie en général et plus spécialement Antiquités romaines de la Suisse. — Une heure par semaine.

### COURS LIBRES

*L'Ancien régime.* — M. Henri TAINE, docteur ès lettres, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Paris. — Deux heures par semaine (Douze leçons au commencement du semestre).

*Histoire des religions.* — M. E. STROEHLIN, D<sup>r</sup> en théologie. — Les religions sémitiques. — Deux heures par semaine.

## SEMESTRE D'ÉTÉ

## A) SECTION DES LETTRES

*Langue et littérature latines.* — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Suite du cours du semestre d'hiver. — Six heures par semaine.

*Langue et littérature grecques.* — M. le Professeur NICOLE. — *Littérature grecque.* — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Interprétation.* — Aristote, Poétique. — Aristophane, les Guêpes (Programme de licence). — Quatre heures par semaine.

*Langue et littérature françaises.* — M. le Professeur HUMBERT. — La littérature française pendant le règne de Louis XIV. — Quatre heures par semaine.

*Langue et littérature allemandes.* — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Interprétation des Niebelungen.* — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Littérature comparée.* — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Histoire des littératures étrangères du XVI<sup>me</sup> au XIX<sup>me</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Théorie et pratique de l'improvisation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire de la langue française.* — M. le Professeur RITTER. — Histoire de la langue française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours (Suite du cours d'hiver). — Deux heures par semaine.

*Linguistique.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Suite du cours d'hiver. — Noms. Particules. — Deux heures par semaine.

*Philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — La nature humaine étudiée dans son développement complet, ou Anthropologie et Psychologie générales. — Quatre heures par semaine.

*Esthétique.* — M. GIRAUD-TEULON. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

## COURS LIBRE

*Psychologie.* — M. T.-A. de HARTSEN, D<sup>r</sup> en Médecine. — Deux heures par semaine.

## B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

*Histoire générale.* — M. le Professeur VAUCHER. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Histoire de la Confédération suisse.* — Le même Professeur. — Depuis le XV<sup>me</sup> siècle jusqu'à nos jours. — Quatre heures par semaine.

*Histoire de Genève.* — M. Amédée ROGET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Législation constitutionnelle.* — M. le Professeur JAMES FAZY. — Seconde partie. — Une heure par semaine.

*Philologie.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — La littérature arabe avant Mahomet. Étude de mythologie sémitique. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la civilisation.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — 1<sup>re</sup> année. — Deux heures par semaine. — Suite et fin du cours d'hiver.

2<sup>me</sup> année. — Deux heures par semaine. — Suite et fin du cours d'hiver.

*Histoire des religions.* — M. le Professeur DROZ. — Trois heures par semaine.

*Archéologie.* — M. Charles MOREL, D<sup>r</sup> en phil. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

## COURS LIBRE

*Histoire des religions sémitiques.* — M. E. STROEHLIN, docteur en théologie. — Suite du cours d'hiver.



## Faculté de Droit.

M. le Professeur HORNUNG, doyen.  
M. le Professeur MARTIN, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

#### 1<sup>re</sup> ANNÉE.

*Philosophie et Encyclopédie du droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit.* — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Sept heures par semaine.

*Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français.* — M. le Professeur SCHREYER. — Trois heures par semaine.

*Organisation judiciaire et Procédure civile.* — M. GENTET, Professeur au Gymnase. — Trois heures par semaine.

*Droit public.* — M. le Professeur HORNUNG. — Histoire et théorie de l'État: droit cantonal et fédéral. — Trois heures par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Deux heures par semaine. — (Voir à la *Faculté des Lettres.*)

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Deux heures par semaine. — (Voir à la *Faculté des Lettres.*)

#### 2<sup>me</sup> ANNÉE.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Deux heures par semaine. — (Voir à la *Faculté des Lettres.*)

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Deux heures par semaine. — (Voir à la *Faculté des Lettres.*)

*Pandectes.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Lois, — Droits de famille. — Droit de propriété. — Deux heures par semaine.

*Droit civil et Droit international privé.* — M. le Professeur CHARLES BROCHER. — Code civil, livres I et II. — Successions, donations et testaments. — Contrat de mariage. — Droit international privé se rapportant aux matières du cours. — Sept heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. le Professeur MARTIN. — Sociétés civiles et commerciales. — Législation sur les chemins de fer. — Trois heures par semaine.

*Procédure pénale.* — M. le Professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

*Médecine légale.* — M. X. — Une heure par semaine.

*Exercices de plaidoirie.* — Tous les quinze jours, devant la Faculté.

### SEMESTRE D'ÉTÉ

#### 1<sup>re</sup> ANNÉE.

*Philosophie et Encyclopédie du droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit.* — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

*Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Art de la plaidoirie.* — Une heure par semaine. — Le même Professeur.

*Organisation judiciaire et Procédure civile.* — M. GENTET, Professeur au Gymnase. — Trois heures par semaine.

*Droit public.* — M. le Professeur HORNUNG. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

#### 2<sup>me</sup> ANNÉE.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> ANNÉES.

*Pandectes.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Droit civil et Droit international privé.* — M. le Professeur Charles BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

*Droit international public.* — M. le professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. le Professeur MARTIN. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Exercices de plaidoirie.* — Comme dans le semestre d'hiver.

*Cours de privat docent.* — M. OLIVET, docteur en médecine. — *Cours clinique d'aliénisme au point de vue médico-légal* (cours gratuit).

Les leçons auront lieu à des heures qui seront chaque fois indiquées d'avance.



## Faculté de Théologie.

M. le Professeur OLTRAMARE, doyen.

M. le Professeur BOUVIER, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

*Théologie historique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Introduction à l'histoire du christianisme. — Le christianisme dans les trois premiers siècles. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE. — Lecture et interprétation de l'Évangile et des Épîtres de St-Jean. — Quatre heures par semaine.

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Épîtres de St. Paul. — Une heure par semaine.

*Dogmatique.* — M. le Professeur BOUVIER. — Christologie. — Sotériologie. — Eschatologie. — Ecclésiologie. — Église protestante. — Église catholique. — Quatre heures par semaine.

*Théologie pratique.* — M. le Professeur COUGNARD. — Théorie générale de la prédication. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur SEGOND. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique de 1 Samuel XIII-XVIII. — Quatre heures par semaine, pour les Étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Le livre de Job. — Trois heures par semaine, pour les Étudiants des trois années supérieures.

*Exercices de prédication,* ou Sermons d'étude, dits Propositions, récités devant un Jury de la Faculté. — Trois heures par semaine.

### COURS LIBRE

*Statistique ecclésiastique.* — M. F. CHAPONNIÈRE, licencié en théologie. — État actuel des principales Églises protestantes de l'Europe. — Deux heures par semaine.

### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Théologie historique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE. — Histoire critique du texte du Nouveau Testament. — Histoire du Canon du Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Épîtres de St Paul. — Une heure par semaine.

*Dogmatique.* — M. le Professeur BOUVIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.



*Morale chrétienne.* — M. le Professeur COUGNARD. — Influence des idées religieuses et philosophiques sur les idées morales. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur SEGOND. — Interprétation philologique de Prov. XV et Ps. CXXXV et suivants. — Deux heures par semaine, pour les Étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Le livre de Job, suite et fin. — Deux heures par semaine, pour les Étudiants des trois années supérieures.

*Archéologie biblique.* — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

*Exercices de prédication,* ou Sermons d'étude, dits Propositions, récités devant un Jury de la Faculté. — Trois heures par semaine.

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Le *Jardin botanique* est ouvert tous les jours. L'admission dans les *Serres*, ainsi que dans le *Conservatoire botanique*, s'obtient du directeur du Jardin, ou du professeur de Botanique.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (qui comprend les galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie, de Géologie et de Minéralogie), ainsi que les *Cabinets de Physique et de Mécanique*, sont accessibles à ceux qui se font autoriser par MM. les professeurs de la Faculté des Sciences.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours.

L'*Observatoire astronomique* est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Les étudiants des Facultés de Théologie et de Droit peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

Les élèves travaillant aux Laboratoires de Microscopie,

d'Anatomie comparée et de Chimie physiologique peuvent faire usage de la *Bibliothèque* attachée à ces laboratoires.

Sont accessibles aux élèves de l'Université :

L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée Fol*, et à l'*Athénée*, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

*Des étudiants et assistants.*

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie.

Les étudiants et les assistants doivent prendre, au commencement du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer, pour chaque heure de cours par semaine, 2 fr. 50 par semestre. (Loi, article 145.)

Les feuilles d'immatriculation sont transmises par le Recteur au Doyen de chaque Faculté et, pour la section de Philosophie, aux Doyens des deux Facultés des Sciences et des Lettres. — Le Doyen de la Faculté des Lettres est chargé spécialement de tout ce qui concerne la section de Philosophie.

Les feuilles d'inscription sont délivrées par le Recteur, sur la présentation d'un reçu, constatant que les rétributions ont été acquittées. — Ces feuilles seront présentées au Professeur ou au Privat-docent qui fait le cours choisi.

Au commencement de chaque semestre, le Recteur fixe le

délai dans lequel les auditeurs doivent prendre leurs inscriptions et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions doivent être présentées. Ces délais expirés, le Recteur adresse au Département une liste des étudiants et des assistants inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Bureau.

#### *Des examens.*

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département. (Loi, article 142.)

Les questions sont tirées au sort.

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Les examens obligatoires et les examens facultatifs (Loi, article 141), ainsi que les examens de la section de Philosophie (Loi, article 122) ont lieu à la fin de l'année universitaire.

Toutefois l'examen d'un élève peut être ajourné, pour motif grave, au commencement de l'année universitaire suivante.

Les examens d'admission se font au commencement du semestre.

Les examens pour le Baccalauréat et la Licence ont lieu dans la Faculté des Sciences, dans la Faculté des Lettres et dans la Faculté de Droit au commencement et à la fin de l'année universitaire et dans l'intervalle de deux semestres. Dans la Faculté de Théologie, ils ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les demandes d'admission à subir ces examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté huit jours au moins avant l'époque à laquelle l'examen doit avoir lieu.

Les examens pour le Doctorat se feront, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires, sont perçus par le bedeau de l'Université, sous l'inspection du Recteur. Le taux de ces rétributions et de ces droits est fixé par les articles 145 et 146 de la Loi.

Les demandes en exemption (articles 145, § 2, et 159 de la Loi) doivent être adressées au Département.

#### *Conditions d'admission.*

Sauf les conditions exigées en ce qui concerne les Facultés de Droit et de Théologie, sont admis et immatriculés comme étudiants à l'Université de Genève (Loi, article 140) :

- 1° Les bacheliers ès lettres;
- 2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase (Loi, article 140) avec des certificats d'études;
- 3° Les Suisses et les étrangers qui justifient d'études jugées équivalentes par des certificats ou des diplômes;
- 4° Les personnes qui subiront d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de l'une des sections du Gymnase.

#### *Admission dans les Facultés de Droit et de Théologie.*

Sont admis dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

- 1° Les bacheliers ès sciences et les licenciés ès lettres;
  - 2° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de Philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années. (Loi, article 122.)
- Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins vingt heures de leçons par semaine dans chaque semestre.

3° Les étrangers, bacheliers ès lettres, que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions indiquées. — Dans les examens d'admission, il peut être tenu compte des diplômes ou des certificats délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, de manière à dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves exigées.

Peuvent être inscrits dans les Facultés de Droit et de Théologie ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.



## PRIX ACADÉMIQUES

### FACULTÉ DES SCIENCES

#### PRIX DAVY

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1<sup>er</sup> mai 1876. Le prix sera de la valeur de *cinq cents francs*.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au Bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

#### PRIX DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

Sans qu'il soit rien changé au programme du concours précédent, la Faculté des Sciences décernera, le 31 décembre 1875, un ou plusieurs prix aux auteurs des mémoires qui en seront jugés dignes, sur des sujets relatifs à l'une des sciences indiquées dans le programme du PRIX DAVY. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> novembre 1875.

Sont admis au concours les étudiants de la Faculté des Sciences et les assistants qui suivent au moins trois cours de sciences.

Les récompenses accordées seront prises sur le compte de la fondation Davy.



## FACULTÉ DES LETTRES

### PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

#### 1. PRIX DE PHILOSOPHIE (DIT PRIX HUBERT)

L'Université décernera, le 31 décembre 1877, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Origine du langage.*

#### 2. PRIX D'HISTOIRE (DIT PRIX ADOR)

L'Université décernera, le 31 décembre 1877, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Étude critique sur les idées politiques de Mirabeau.*

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX

ART. 1<sup>er</sup>. Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans.

2<sup>o</sup> Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi pendant un an, au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1877.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

#### 3. PRIX DE PHILOSOPHIE MORALE, OU PRIX DISDIER

L'Académie décernera le 31 décembre 1876, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

### *Morale de Schopenhauer.*

Les dispositions relatives à ce prix sont les mêmes que pour les PRIX HUBERT et ADOR, sauf que la limite d'âge des concurrents est étendue à 30 ans et que les mémoires relatifs au PRIX DISDIER doivent être transmis au Recteur avant le 15 juin 1876.

### PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera le 31 décembre 1875 un prix de Littérature.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui ont achevé en juillet 1875 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie ainsi que les assistants qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de cent francs.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1875.



## FACULTÉ DE DROIT

### PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, le 31 décembre 1875, un prix de huit cents francs à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants.

Les thèses de Doctorat peuvent être envoyées au concours, si elles se trouvent d'ailleurs dans les conditions voulues. Il en est de même, dans les mêmes conditions, de tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en Droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Académie de Genève dans les six années précédant l'épo-

que de la clôture des concours et les Docteurs ou Licenciés en Droit qui, après avoir pris leur grade à l'étranger, ont subi des examens spéciaux pour être admis à pratiquer devant les tribunaux du Canton. Ils jouiront de cette faculté pendant les six années qui s'écouleront depuis le jour où ces examens auront été déclarés satisfaisants.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1875.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

*Prix unique de douze cents francs.*

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur une question spéciale, dont le texte est déposé au secrétariat de la Compagnie.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 juin 1875. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

CARL VOGT,

*Recteur.*

Le présent programme est approuvé pour l'année 1875-1876.

Genève, le 2 août 1875.

*Le Conseiller d'État chargé du Département  
de l'Instruction publique,*

ANTOINE CARTERET.

## ADRESSES

DE

### MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENT

- MM. Achard, rue des Granges, 12, Genève.  
 Ador, rue du Stand, 9, Genève.  
 Amiel, rue Verdaine, 9, Genève.  
 Barde, rue Petitot, Genève.  
 Bouvier, rue Charles-Bonnet, 4, Genève.  
 Brocher, Charles, rue Eynard, 8, Genève.  
 Brocher, Henri, place d'Arve, 292, Carouge.  
 Cellérier, rue Charles-Bonnet, 6, Genève.  
 Chaponnière, Beauregard, 2, Genève.  
 Chastel, rue de l'Hôtel-de-ville, 5, Genève.  
 Cordès, rue du Rhône, 60, Genève.  
 Cougnard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.  
 Dameth, quai des Bergues, 27, Genève.  
 Droz, place du Molard, 1, Genève.  
 Fazy, rue Berthelier, 8, Genève.  
 Giraud-Teulon, la Pierrière, Chambésy.  
 Haltenhoff, Place Neuve, 2, Genève.  
 de Hartsen, Beau-Séjour, Champel.  
 Hilaire, rue Thalberg, Genève.  
 Hornung, Pré-l'Évêque, 19, Eaux-Vives.  
 Humbert, Square de Contamines, 8, Eaux-Vives.  
 Krauss, chemin du Mail, 21, Plainpalais.  
 Jousserandot, rue du Mont-Blanc, 7, Genève.  
 Julliard, fils, Corraterie, Genève.  
 Marc-Monnier, rue Verdaine, 13, Genève.  
 Marniac, rue des Granges, 4, Genève.  
 Martin, rue de la Cité, 22, Genève.  
 Michaud, plateau de la Servette.

- MM. Monnier (Denis), Rond-point, 5, Plainpalais.  
 Morel, Charles, Grand'Rue, Genève.  
 Morel, Louis, Champel.  
 Müller, place de la Tour, 4, Plainpalais.  
 Naville (Adrien), Cours des Bastions, 15, Genève.  
 Nicole, rue Gevray, maison Wagnon, Genève.  
 Oltramare (André), chemin du Mail, 21, Plainpalais.  
 Oltramare (Gabriel), Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.  
 Oltramare (Hugues), rue Étienne-Dumont, 1, Genève.  
 Pétavel, Chêne-Bourg.  
 Plantamour, Promenade du Pin, 5, Genève.  
 Ritter, Chemin sans issue, 2, Champel.  
 Roget, rue Tabazan, 3, Genève.  
 Schreyer, chemin sous le Mail, 13, Plainpalais.  
 Segond, rue Étienne-Dumont, 14, Genève.  
 Soret, Beauregard, 2, Genève.  
 Strœhlin, Cours Helvétique, 5, Genève.  
 Taine, Paris.  
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.  
 Vaucher, place du Port, 1, Genève.  
 Vogt, chemin du Soleil levant, 26, Plainpalais.  
 Wartmann, rue Verdaine, 13, Genève.  
 Wertheimer, maison Paris, chemin Dancet.

*Bedeau de l'Université.*

M. Faidy, chemin des Savoises, 5, Plainpalais.

